Dépôt des dossiers à compter du 1er juillet 2022

SUBVENTIONS de l'Orée de la Brie 2022-2023

Puis-je souscrire en ligne ?
Les familles souscrivant ou renouvelant leur abonnement en ligne pourront s'adresser à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) qui transmettra une attestation aux services d'Imagine'R à des fins de remboursement.

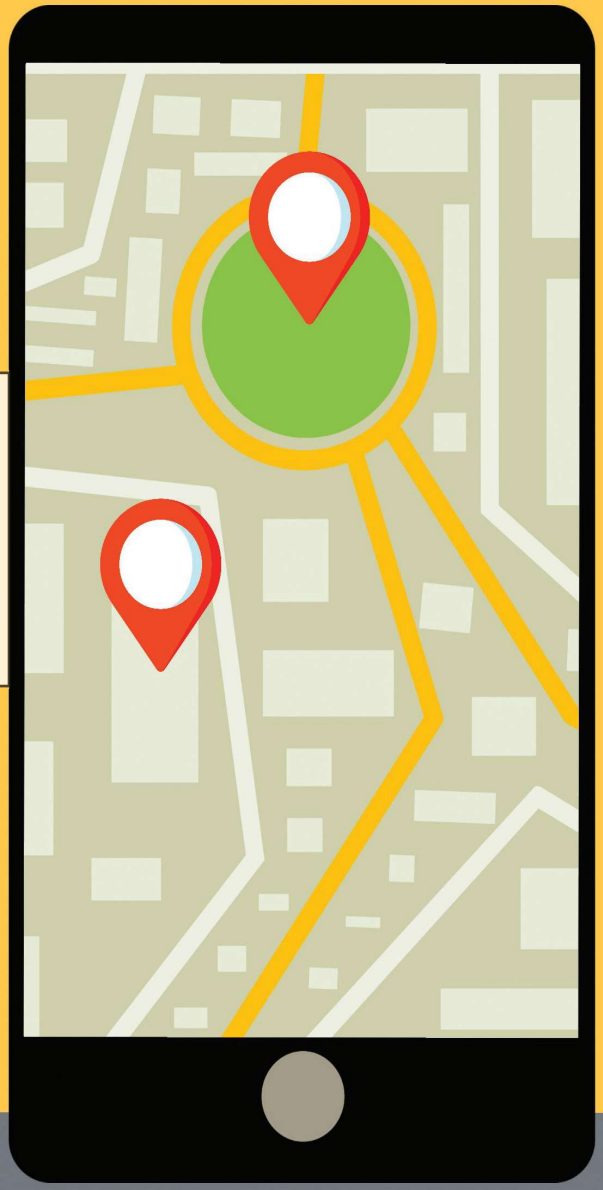

Comment ça marche ?

Première demande ou renouvellement ? Votre dossier est à retirer à l'accueil de votre mairie ou à l'accueil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie*.

Les dossiers dûment remplis sont à déposer à l'accueil de votre mairie ou à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie avant le 31 octobre 2022.

Combien je paye?

> Je suis collégien domicilié à Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon et scolarisé en Seine-et-Marne, il me reste 50 euros à payer.

> Je suis lycéen domicilé à Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon, il me reste 200 euros à payer.

> Je suis collégien domicilié à Varennes-Jarcy et scolarisé dans un établissement en Essonne : il me reste 54 euros à payer.

> Je suis lycéen domicilé à Varennes-Jarcy et scolarisé dans un département de l'Essonne, il me reste 200 euros à payer.

> Je suis étudiant de plus de 16 ans, inscrit en CFA, apprentis ou en alternance avec contrat de travail, étudiant post-bac âgé de 21 ans maximum (année de naissance : 2001) et domicilié sur le territoire de l'Orée de la Brie, il me reste 200 euros à payer.

LISTE DES PIECES A FOURNIR : www.loreedelabrie.fr

L'Orée de la Brie - service communication - juilet 2022

*Pour la CCOB, accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
1 place de la gare - 77170 Brie-Comte-Robert / 01 60 62 15 81
A noter : pas de cumul des subventions entre la carte Imagine'R et la carte Scol'R .

L'Orée de la Brie